

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences en master : document de cadrage Année universitaire 2024-2025

Les présentes M3C pourront être modifiées en CFVU et portées à la connaissance des étudiants dans les meilleurs délais en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations de master de l'Université d'Aix-Marseille s'organisent selon trois niveaux :

- niveau 1 : le présent cadrage de l'établissement,
- niveau 2 : les prescriptions communes à l'ensemble des masters d'une même composante,
- niveau 3 : les dispositions propres à une formation : maquettes d'enseignement et M3C spécifiques aux unités d'enseignement (UE).

Les règles de niveau 2 et 3 des composantes doivent respecter strictement les règles de niveau 1 de l'établissement.

L'organisation et le déroulement des examens se conforment par ailleurs à la Charte des examens d'AMU. L'utilisation par les étudiants d'outils d'intelligence artificielle (comme ChatGPT ou autre) lors de la production de travaux personnels ou de groupe de toute nature, susceptible de faire l'objet d'une évaluation, est considérée comme une fraude passible de poursuites disciplinaires, à moins qu'elle ne soit expressément autorisée. Dans ce cas, elle devra être explicitement mentionnée, comme n'importe quel emprunt ou citation d'une source externe.

1. Architecture et principes généraux d'organisation du master

1.A) Architecture

Chaque master est organisé en semestres, eux-mêmes décomposés en blocs de connaissances et de compétences (BCC), en unités d'enseignement (UE) et éventuellement en éléments constitutifs d'UE (ECUE). Seules les UE sont affectées d'un nombre défini de crédits (ECTS). Un semestre correspond à un total de 30 crédits, répartis sur l'ensemble des UE qui le constituent. Une année universitaire se compose de deux semestres : elle regroupe un total de 60 crédits.

L'année peut proposer un nombre de crédits surnuméraires qui ne sont pas comptabilisés pour la délivrance du diplôme.

Un semestre est constitué de trois à cinq blocs de connaissances et de compétences ; par exception le semestre 4 peut être composé d'un ou deux BCC.

Le master comporte quatre semestres : il représente une valeur de 120 crédits.

1.B) Inscriptions administrative et pédagogique

L'**inscription administrative annuelle** permet à l'étudiant de s'acquitter de ses droits de scolarité : elle n'a lieu qu'une fois au début de l'année universitaire et couvre donc les deux semestres.

Les étudiants ayant interrompu leurs études supérieures depuis trois ans au moins bénéficient à nouveau du droit aux inscriptions administratives annuelles.

L'inscription administrative doit impérativement être complétée par une **inscription pédagogique semestrielle** : pour chaque semestre, l'étudiant se prononce sur le choix des UE dont il va suivre les enseignements, notamment dans les cas où la formation dispensée propose des éléments optionnels. Cette inscription pédagogique conditionne l'inscription aux examens.

Le cursus conduisant au diplôme national de master est un cursus de quatre semestres qui repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

L'admission en master 1 :

- dépend de la capacité d'accueil approuvée pour chaque mention de master par le conseil d'administration d'AMU,
- est subordonnée, selon les formations, à un examen du dossier de l'étudiant et/ou à un entretien et/ou à une épreuve écrite et/ou à une épreuve orale (les modalités d'examen du dossier sont approuvées par le conseil d'administration d'AMU).

Les 180 crédits de la licence doivent être entièrement acquis par l'étudiant : aucun dispositif d'enjambement ou de passage anticipé au niveau M1 n'est autorisé si la licence n'est pas validée dans sa totalité.

De la même manière, aucun dispositif d'enjambement n'est autorisé entre le master 1 et le master 2 (les 60 ECTS du M1 doivent être entièrement validés pour permettre l'accès en M2).

Le redoublement en master n'est pas de droit. Sur le diplôme, un seul redoublement est possible, en première ou deuxième année, sur décision du jury d'année.

L'accès en deuxième année du diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de la même mention de l'Université d'Aix-Marseille. L'accès en deuxième année de master n'est plus de droit en cas d'interruption d'études hors dispositif de la Césure et sous réserve de maintenir pendant toute la durée de la Césure un lien constant défini par le "responsable pédagogique Césure".

Au sein de la mention, l'affectation de l'étudiant dans un parcours type est décidée par le responsable de mention, après consultation des responsables de parcours concernés.

Tout étudiant dont la candidature n'a pas été examinée à l'entrée du master 1 à l'Université d'Aix-Marseille ou souhaitant changer de mention verra sa candidature examinée pour son entrée en master 2. Les modalités de cet accès sont déterminées par les composantes.

2. Evaluation et validation du master

2.A) Organisation et règles du contrôle des connaissances et des compétences

2.A)a) Organisation du contrôle des connaissances et des compétences

Les enseignements semestriels donnent lieu à une évaluation des acquis dont les modalités d'organisation relèvent du seul choix de la composante dans le respect de la réglementation.

Dans cette perspective, trois types d'organisation du contrôle des connaissances et des compétences sont possibles :

- évaluation au seul moyen d'un contrôle terminal (CT) ;
- évaluation à l'issue d'une combinaison entre contrôle terminal et contrôle continu selon des pondérations fixées par la composante (CCP) ;
- évaluation au moyen d'une évaluation continue intégrale (ECI).

Lorsque l'ECI est instaurée pour un ECUE, pour une UE ou pour un BCC, celle-ci se compose d'au moins trois épreuves réparties dans le semestre. Aucune des épreuves organisées dans le cadre de l'ECI ne peut représenter plus de 50 % de la note finale de l'ECUE, de l'UE ou du BCC.

2.A)b) Obligation d'assiduité

Les étudiants inscrits dans un master sont soumis à une obligation d'assiduité concernant la présence à toutes les activités pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, enseignements à distance, enseignements mobilisant les outils numériques, séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, projets individuels ou collectifs et examens) faisant partie du cursus. Toute dérogation éventuelle à cette règle sera exercée dans des conditions fixées par la composante.

Tout étudiant est tenu de se présenter à toutes les évaluations auxquelles il est convoqué. Dans le cas contraire, il sera automatiquement déclaré « défaillant », sans application des règles de compensation précisées dans le paragraphe 2.

2.B) Critères d'acquisition des connaissances et des compétences appliqués dans l'établissement

2.B)a) Acquisition des BCC, des UE et validation des ECUE

Les BCC ne sont pas crédités et ne se compensent pas entre eux à l'intérieur d'un semestre. Le BCC est acquis par capitalisation dès lors que la moyenne pondérée par les ECTS des UE qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Lorsqu'un BCC n'est pas acquis par capitalisation, il peut être acquis par compensation. Cette compensation s'effectue uniquement entre les BCC jumeaux des semestres pair et impair d'une même année universitaire.

Lorsqu'un BCC est acquis par capitalisation ou par compensation, il confère à l'étudiant l'intégralité des crédits correspondants aux UE qui le composent.

Une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20.

Lorsque l'UE n'est pas acquise par capitalisation, elle peut être acquise par compensation. Cette compensation s'effectue au sein d'un BCC. Lorsque la note à l'UE est inférieure à 10/20 mais que l'étudiant a obtenu la moyenne au bloc de connaissances et de compétences auquel elle appartient, l'UE est alors acquise par compensation.

Lorsqu'une UE est acquise par capitalisation ou par compensation, elle confère à l'étudiant les crédits correspondants.

Si l'UE comporte des éléments constitutifs (ECUE), la note à l'UE est obtenue par calcul de la moyenne pondérée des éléments qui la composent. Dans ce cas, les coefficients respectifs des éléments constitutifs de l'UE sont précisés dans les dispositions particulières propres à la formation (niveau 3 des M3C). Ces éléments constitutifs sont également considérés comme définitivement validés, quelle que soit la note attribuée à chacun d'eux dès lors que l'UE est capitalisée ou compensée.

Les éléments constitutifs ne sont pas capitalisables ; la note supérieure ou égale à dix sur vingt pour un élément constitutif au sein d'une UE non capitalisée ou non compensée peut néanmoins être conservée pour les différentes évaluations d'une même année universitaire, dans des conditions fixées par la composante.

Les éléments pédagogiques affectés d'une validation d'acquis sans note ou d'une dispense d'examen ne sont pas pris en compte dans les calculs de moyennes numériques. Celles-ci sont établies sur la base des moyennes des UE pondérées selon les crédits afférents.

Pour une validation des acquis de l'expérience partielle (VAE partielle), les UE ne peuvent être acquises que par capitalisation.

Toute UE obtenue, par capitalisation ou par compensation, l'est définitivement, sans possibilité de renonciation.

2.B)b) Validation de l'année

La moyenne du semestre est donnée à l'étudiant à titre purement informatif au choix de la composante dans les M3C niveau 2. Elle est obtenue par calcul de la moyenne des BCC pondérée par les ECTS des UE qui les composent.

Les crédits attribués à chaque UE sont utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales à l'année et au diplôme.

Au sein du semestre :

- Les UE se compensent entre elles à l'intérieur d'un BCC,
- Les ECUE se compensent entre eux à l'intérieur d'une UE.

En première, comme en seconde année de master, les examens se déroulent sur une session unique.

En master 1 :

Au sein de l'année : les BCC jumeaux (regroupant les mêmes connaissances et compétences) se compensent entre semestres impair et pair.

L'année est validée lorsque l'une des deux conditions suivantes est remplie :

- Les moyennes annuelles des BCC jumeaux sont supérieures ou égales à 10/20,
- La moyenne annuelle d'un BCC jumeau est inférieure à 10/20 mais supérieure ou égale à 9,5/20 et que les moyennes annuelles des autres BCC jumeaux sont supérieures ou égales à 10/20.

L'acquisition de l'année confère à l'étudiant l'ensemble des crédits correspondants.

Les points de bonification éventuels sont intégrés dans chacun des BCC composant le semestre.

En master 2 :

En master 2 les BCC ne se compensent pas entre eux, ni dans le semestre, ni à l'année. La validation de l'année impose d'avoir une moyenne d'au moins 10/20 à chacun des BCC.

2.B)c) Validation du diplôme de master

La délivrance du master est subordonnée à la validation de chacune des années qui le composent et entraîne l'obtention de 120 crédits, hors crédits surnuméraires. Les différentes années du master ne se compensent pas entre elles. Dans le calcul de la moyenne du diplôme de master, seules sont prises en compte les notes obtenues à l'Université d'Aix-Marseille.

Délivrance de la maîtrise :

La validation du niveau M1 permet l'obtention du diplôme de maîtrise, sur demande expresse de l'étudiant.

La validation du niveau M2 permet l'obtention du diplôme de master.

2.B)d) Détermination de la mention

La mention du master est établie sur la moyenne pondérée par les ECTS des UE constituant les BCC des deux années de la formation, pour autant que le master 1 suivi correspond bien au parcours type du master 2 (M).

Pour les étudiants n'ayant pas effectué l'intégralité de leur master à l'Université d'Aix-Marseille ou au sein du même parcours type (ou mention), le calcul de la mention obéira aux modalités précisées ci-dessus, mais sur la seule base de l'année du master 2.

La mention de maîtrise est établie sur la base de la moyenne pondérée par les ECTS des UE constituant les BCC de la première année de master.

La mention est attribuée selon les paliers suivants :

- * $12 \leq M < 14/20$: mention Assez Bien,
- * $14 \leq M < 16/20$: mention Bien,
- * $16 \leq M < 18/20$: mention Très Bien,
- * $18 \leq M \leq 20/20$: mention Très Bien avec félicitations du jury.

Pour un diplôme obtenu par validation des acquis de l'expérience totale (VAE totale), aucune mention n'est attribuée.

3. Prise en compte des absences

3.A) Absence à un examen terminal

Le statut « défaillant » est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal.

Le statut de défaillant entraîne le non calcul de la moyenne du ou des BCC correspondant(s) et donc l'invalidation de l'année.

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle terminal bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

3.B) Absence à une évaluation de contrôle continu

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle continu bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** (réduit à **2 jours ouvrés pour les étudiants en alternance**) pour justifier leur absence auprès de la scolarité de leur composante de rattachement. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

Dans le cadre d'un contrôle continu, il appartient à la composante d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera le statut de défaillant.

3.C) Etudiants en régime spécial d'études (RSE)

Les étudiants en RSE peuvent notamment prétendre à des aménagements spécifiques selon les modalités fixées par la composante en application du cadrage AMU.

3.D) Session exceptionnelle

A l'issue de la dernière session d'examen, l'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la composante peut être autorisée au bénéfice des étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée.

Une commission *ad hoc* de composante est compétente pour statuer sur ces demandes. Elle apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve tels qu'hospitalisation ;
- événement familial avéré et grave (tel que décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie).

4. Bonification semestrielle

4.A) En master 1

La pratique d'une ou de deux activités facultatives donnant lieu à un bonus semestriel est possible : ce choix sera exprimé par l'étudiant à l'occasion de son inscription pédagogique semestrielle.

La nature de ces activités relèvera de l'une des catégories suivantes : 1) sport, 2) engagement étudiant, 3) approfondissement des connaissances, 4) culture, 5) créativité et entrepreneuriat.

Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d'activités est proposé par l'établissement, lequel s'impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d'autres activités relevant de ces cinq catégories en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante (cf. Charte des bonus). Il appartient à l'étudiant de se renseigner auprès des services compétents de son UFR/département/école/institut.

La bonification ainsi obtenue se traduit par une majoration de la moyenne des BCC du semestre, dans le respect d'un plafond fixé à 0.5 point d'augmentation, quel que soit le nombre d'activités effectivement suivies par l'étudiant.

Dans le cas où un étudiant ajourné doit repasser son semestre l'année suivante, il ne conservera pas le bénéfice des points de bonus obtenus.

Un bonus semestriel ne peut être pris en compte si l'activité bonifiée est identique au contenu d'un enseignement obligatoire ou optionnel présent dans le semestre.

4.B) En master 2

Aucune activité ne peut donner lieu à bonification en master 2.

5. Stages facultatifs

Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de faire des stages facultatifs, obligatoirement accompagnés d'une convention. Ces stages font l'objet d'une validation préalable par le responsable de formation et d'une évaluation non créditée sous la forme d'une UE supplémentaire.

ANNEXE

Référence des textes juridiques applicables dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Le code de l'éducation et notamment ses articles L 612-6 ; L 612-6-1 et L 613-1, D 612-32-1 à D 612-326-5 et D 612-33 à D 612-36-4,
- Le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master,
- L'arrêté modifié du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- L'arrêté modifié du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.
- L'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur,

Modalités particulières propres au Master « Ingénierie de la Santé »

MASTER

Domaine : SCIENCES DE LA SANTE – SCIENCES et TECHNOLOGIES

Mention : INGENIERIE DE LA SANTE

Parcours-types :

- Prévention des Risques et Nuisances Technologiques : Risques Nucléaires (PRNT-NUC)
- Prévention des Risques et Nuisances Technologiques : Risques Professionnels et Industriels (PRNT-RPI)
- Médicaments et Produits de Santé : Pharmacocinétique (MPS-PK)
- Médicaments et Produits de Santé : Dermo-Cosmétologie (MPS-DC)
- Médicaments et Produits de Santé : Drug-Design (MPS-DD)
- Médicaments et Produits de Santé : Innovative diagnostic and therapeutic drugs and health products (newDEAL)
- Médicaments et Produits de Santé : Digital Tools for Pharmaceutical Sciences (MPS-DIGIPHARM)

1. Conditions d'accès

1.1 Accès au master 1

L'accès au master 1 (M1) est ouvert aux titulaires d'une licence. Les 180 crédits de la licence doivent être entièrement acquis par l'étudiant : aucun dispositif d'enjambement ou de passage anticipé au niveau M1 n'est autorisé si la licence n'est pas validée dans sa totalité.

Il est limité à la capacité d'accueil approuvée par le Conseil d'Administration d'AMU.

Il est subordonné à un examen du dossier de l'étudiant et à un entretien.

En outre, pour les étudiants inscrits en M1 PRNT en alternance au titre des régimes d'apprentissage et de contrat de professionnalisation, l'accès est également subordonné :

- A l'accord préalable de l'entreprise d'accueil pour la conclusion du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- A la capacité d'accueil de la formation prescrite par le Conseil Régional PACA et relayée par le CFA Epure Méditerranée pour l'apprentissage.
- A l'inscription de la Formation au RNCP, au CPF et sur DATADOCK pour les FC et Contrats de professionnalisation

L'accès en FC (formation continue) ou VAE est assujéti à :

- Entretien préalable avec la direction du Master afin de définir un parcours individuel personnalisé.
- Accord de financement du financeur.
- A l'inscription de la Formation au RNCP, au CPF et sur DATADOCK pour les FC et Contrats de professionnalisation.

1.2 Accès au master 2

L'accès au master 2 (M2) est ouvert :

REGIME EN ALTERNANCE (Contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)

- Parcours PRNT
Dans les limites de la capacité d'accueil de la formation prescrite par le Conseil Régional PACA et relayée par le CFA Epure Méditerranée pour l'apprentissage.
- Parcours MPS

Dans les limites de la capacité d'accueil de la formation relayée par le CFA LEEM

- Dermo-cosmétologie (MPS – DC)
- Drug Design (MPS-DD)
- Dermo Cosmétologie (MPS-DC)
- Pharmacocinétique (MPS-PK)
- Innovative diagnostic and therapeutic drugs and health products (MPS-newDEAL)
- Digital Tools for Pharmaceutical Sciences (MPS-DIGIPHARM)

REGIME EN FORMATION INITIALE

- pour le parcours MPS : Drug Design (MPS-DD)
- pour le parcours MPS : Dermo Cosmétologie (MPS-DC)
- pour le parcours MPS : Pharmacocinétique (MPS-PK)
- pour le parcours MPS : Innovative diagnostic and therapeutic drugs and health products (MPS-NewDEAL)
- pour le parcours MPS : Digital Tools for Pharmaceutical Sciences (MPS-DIGIPHARM)

REGIME EN FORMATION CONTINUE

CONDITIONS D'ACCES

- L'accès en M2 est de droit pour les étudiants qui ont validé à AMU le M1 « Ingénierie de la santé »
- Sur dossier de candidature jugé recevable et complété si besoin d'un entretien.
- Pour les étudiants ayant validé un niveau master 1 ou équivalent : M1 d'une autre mention connexe (chimie, biologie, biochimie) ou étudiant en réorientation
- Pour les étudiants pharmaciens, médecins, internes ayant validé leur 5^{ème} année dans leur cursus Santé.
- Pour les candidatures des M2 d'une autre mention ou diplôme équivalent/supérieur (ingénieurs par ex.) souhaitant acquérir une double compétence. L'accès en formation est assujéti à un entretien préalable avec la direction du Master afin de définir un parcours individuel personnalisé - Voir §4.
- Sous réserve de l'accord préalable de l'entreprise d'accueil pour la conclusion du contrat d'apprentissage ou d'alternance et, pour les FC, de l'accord de financement du financeur pour le parcours individuel personnalisé - Voir §4.

2. Inscriptions

2.1 Inscription administrative

Elle n'a lieu qu'une fois au début de l'année universitaire et couvre donc les deux semestres. Le redoublement en master est possible, en première ou deuxième année, sur décision du jury.

2.2 Inscription pédagogique semestrielle

Elle complète l'inscription administrative : pour chaque semestre, l'étudiant se prononce sur le choix des UE dont il va suivre les enseignements. Son objet est notamment de définir les parcours personnalisés (FC, VAE et titulaires d'un M1 ou M2 issus d'une autre mention de Master) ainsi que le choix des UE optionnelles.

3. Organisation des enseignements

3.1 Pour les parcours PRNT en alternance

Les enseignements sont répartis dans la période comprise entre la mi-septembre et le début juillet de l'année universitaire et sont suivis d'une période à plein temps en entreprise durant l'été.

Pour les FC, le stage en entreprise, d'une durée minimale de 4 mois (continue ou fractionnée) doit être terminé avant la mi-septembre de l'année en cours.

En raison du régime de l'alternance, la formation se déroule selon la séquence suivante :

- 2 semaines d'enseignements théoriques et pratiques à l'université,
- 2 semaines d'apprentissage en entreprise.

3.2 Pour les parcours MPS-DC, DD, PK, NewDEAL, et DIGIPHARM en formation initiale ou en alternance ou en formation continue

En M1, les enseignements sont répartis dans la période comprise entre la fin septembre et mi-décembre au premier semestre, et entre début janvier et début juillet au second semestre. Un stage de 3 mois à temps complet est prévu au second semestre.

En M2, la formation se déroule selon la séquence établie en début d'année et communiquée aux étudiants lors de leur inscription.

4. Détermination du parcours personnalisé

Les titulaires d'un M1, d'un M2 d'une autre mention ou les titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur au grade de Master peuvent accéder directement en M2 ou choisir de suivre le cursus M1 puis M2.

Le choix d'accès direct en M2 implique un entretien avec l'équipe pédagogique du Master et une analyse du cursus antérieur suivi afin d'établir un parcours personnalisé en regard des objectifs de la formation.

Ce processus peut conduire à :

- L'obtention d'équivalence pour des UE antérieurement validées qui sont alors créditées ou d'équivalence d'ECUE qui sont alors validés.
- La nécessité de suivre des UE du cursus de M1 (UE dites « Fondamentales »). Dans ce cas il est conseillé au candidat de suivre le cursus M1 puis M2. Le parcours personnalisé ainsi défini est obligatoirement suivi.

Les FC et VAE suivent un parcours adapté à leurs acquis antérieurs et à leurs spécificités – Voir §6.5.1.

5. Obligation d'assiduité

5.1 Dispositions générales

Tout retard ou toute absence à une activité pédagogique est comptabilisé par les enseignants responsables et entraîne une minoration de la note d'évaluation continue intégrale (ECI) de l'UE concernée par un coefficient défini en fonction du nombre d'absences constatées :

- 1 absence : $ECI * 0,8$
- 2 absences : $ECI * 0,5$
- >2 absences : ABI

Le caractère injustifié d'une absence est apprécié au cas par cas. L'application d'une minoration ne se fait que dans le cas où l'étudiant ne justifie pas son absence dans les délais ou lorsque ses justifications sont discutables ou insuffisantes.

Un étudiant arrivant en retard en cours peut être refusé par l'enseignant et considéré *ipso facto* comme absent. Un retard peut être retenu à partir du moment où tous les étudiants sont installés et que le cours a effectivement débuté et/ou que les étudiants sont déjà engagés dans une activité encadrée. En tout état de cause un retard pourra être considéré comme tel dès la minute suivant le début à proprement parler du cours dans la mesure où celui-ci n'a pas commencé en avance sur l'heure indiquée sur l'emploi du temps.

Lorsque l'étudiant revient en cours après une absence, il doit obligatoirement informer l'enseignant de son retour et des causes de la ou des absences constatées. Dans le cas où l'étudiant a été constaté absent à un cours plus de deux fois (entraînant une ABI sur cet enseignement), l'enseignant peut refuser l'étudiant. Dans le cas d'absences de longue durée ou dans le cas d'absences dues à une convocation officielle, les étudiants doivent impérativement, avant même la date de l'absence (ou au plus tard 10 jours après le retour en cours), prendre contact avec l'enseignant responsable pédagogique et fournir l'ensemble des documents justifiant de cette absence.

5.2 Pour les parcours en alternance

Les étudiants-alternants en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, en raison de leur statut, sont soumis au droit du travail.

En conséquence, leur présence aux enseignements est obligatoire durant les périodes à l'université. Le non-respect de cette obligation légale fait l'objet d'une information immédiate à l'entreprise qui peut décider d'une mise à pied pour abandon de poste et/ou d'une retenue sur salaire.

Ces étudiants ne bénéficient pas des congés universitaires mais des congés légaux des salariés.

5.3 Pour les parcours en formation initiale ou en formation continue

Les étudiants inscrits au titre d'une formation sont soumis à une obligation d'assiduité concernant l'assistance à l'ensemble des enseignements du cursus. Toute dérogation éventuelle à cette règle sera gérée par la direction de la formation selon les modalités définies au paragraphe 5.1 du présent arrêté.

6. Modalités de contrôle des connaissances

Les connaissances sont évaluées au moyen d'une session unique selon un contrôle continu.

6.1 Validation d'une unité d'enseignement (UE)

Les unités d'enseignement peuvent être acquises selon deux modalités :

- Par capitalisation : une UE est acquise par capitalisation dès lors que sa note est supérieure ou égale à 10/20 et les crédits associés sont définitivement obtenus.
 - Par compensation :
 - Lorsque la note obtenue à une UE est supérieure ou égale à 7/20 et inférieure à 10/20, celle-ci peut être compensée par les notes obtenues à d'autres unités d'enseignement du même BCC du même semestre.
 - La même règle s'applique à l'UE de langue vivante si la note est supérieure ou égale à 8/20 et inférieure à 10/20.
 - Toute note inférieure à 07/20 à une ou plusieurs UE est définie comme la note pour laquelle la compensation n'est pas possible même si la moyenne du BCC est au moins égale à 10/20.
- Les éléments constitutifs d'une UE se compensent entre eux à l'intérieur d'une même UE.

6.2 Validation de l'année

Selon le cadrage de la section 2.B)b)

6.3 Validation du master

Selon le cadrage de la section 2.B)c)

Détermination de la mention obtenue au diplôme :

Selon le cadrage de la section 2.B)d)

6.5 Evaluation des connaissances

Les connaissances sont évaluées au moyen d'une session unique selon un contrôle continu intégral (ECI).

Ce contrôle des connaissances peut être effectué sous forme d'écrit, d'oral, ou de restitution de rapports, comptes rendus ou mémoire. Ces modalités d'évaluation sont communiquées aux étudiants au plus tard à la fin du premier mois d'enseignement.

Lorsque l'ECI est instaurée pour une UE, celle-ci se compose d'au moins trois épreuves réparties dans le semestre. Aucune des épreuves organisées dans le cadre de l'ECI ne peut représenter plus de 50 % de la note finale de l'UE.

De plus, pour le parcours PRNT en alternance :

- Pour le BCC de Mise en situation professionnelle), les compétences sont évaluées (créditées) :
 - Au semestre 1, conjointement par le tuteur entreprise et le tuteur universitaire sur les acquis à mi-parcours pour l'UE Alternance en entreprise.
 - Au semestre 2, l'UE Alternance en entreprise fait l'objet d'une évaluation par le tuteur entreprise pour la partie pratique et par l'équipe pédagogique pour le rapport d'activités.
- Pour le BCC de Mise en situation professionnelle , les compétences sont évaluées (notées) :
 - Au semestre 3, conjointement par le tuteur entreprise et le tuteur universitaire sur les acquis à mi-parcours pour l'UE Alternance en entreprise.
 - Au semestre 4, l'UE Conduite de projets & professionnalisation fait l'objet d'une évaluation par le tuteur entreprise sur les compétences acquises en fin de parcours et l'UE Alternance en entreprise fait l'objet d'une évaluation par la présentation d'un mémoire de fin d'étude et sa soutenance orale. La note est divisée en trois tiers : évaluation de l'entreprise, note du mémoire, note de la soutenance.

6.5.1 Prise en compte des validations d'acquis

Les FC et VAE suivent un parcours adapté à leurs acquis antérieurs et à leurs spécificités. Les acquis validés ne sont pas pris en compte dans les moyennes des évaluations des connaissances.

6.5.2 Prise en compte des absences justifiées et injustifiées

Le statut « défaillant » est affecté à tout étudiant ayant enregistré une absence justifiée ou injustifiée à un contrôle des connaissances.

Le statut de défaillant entraîne le non-calcul de la moyenne au semestre et donc l'invalidation du semestre.

Les étudiants absents lors d'une épreuve de contrôle continu ou terminal bénéficient d'un délai de **cinq jours ouvrés** pour justifier leur absence auprès de la direction de la formation, **à l'exception des étudiants en alternance qui bénéficient d'un délai de deux jours en raison de leur statut**. Ce délai court à compter de la date de l'épreuve à laquelle l'absence a été constatée.

L'admission à composer lors d'une session exceptionnelle de substitution organisée par la formation peut être autorisée au bénéfice des étudiants défaillants qui en ont formulé la demande expresse, et dont l'absence a été justifiée.

La commission ad hoc de Pharmacie est compétente pour statuer sur ces demandes. Elle apprécie le caractère exceptionnel et la gravité des circonstances de l'absence justifiée, en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- Survenue de faits graves avérés ayant physiquement empêché l'étudiant de participer à l'épreuve tels qu'une hospitalisation ;
- Événement familial avéré et grave (tel qu'un décès) ayant touché un membre de la famille ayant un lien direct avec l'étudiant (conjoint, enfant, père, mère, fratrie).

Dans le cadre du contrôle continu, il appartient à la direction de la formation d'apprécier dans quelle mesure une absence constatée à une/des épreuve(s) constitutive(s) de l'évaluation déterminera l'attribution d'une absence justifiée ou injustifiée à l'élément pédagogique correspondant.

NB : les contrôles peuvent avoir lieu le samedi matin.

Master Mention « INGENIERIE DE LA SANTE » (IS)

*Les connaissances sont évaluées au moyen d'une session unique selon **un contrôle continu.***

PREVENTION DES RISQUES ET NUISANCES TECHNOLOGIQUES (PRNT)
Nom de l'enseignant responsable de la formation : Pr David BERGE-LEFRANC

MASTER 1 MEDICAMENTS & PRODUITS DE SANTE (MPS)
Nom de l'enseignant responsable de la formation : Dr Sandrine ALIBERT

+

M2 avec 5 parcours-types

MPS : PHARMACOCINETIQUE (MPS-PK)

MPS : DERMO-COSMETOLOGIE (MPS-DC)

MPS : DRUG DESIGN (MPS-DD)

MPS : INNOVATIVE DIAGNOSTIC AND THERAPEUTIC DRUGS AND HEALTH PRODUCTS (MPS-NEWDEAL)

MPS : DIGITAL TOOLS FOR PHARMACEUTICAL SCIENCES (MPS-DIGIPHARM)

MASTER 1 - PREVENTION DES RISQUES ET NUISANCES TECHNOLOGIQUES (PRNT)

Nom de l'enseignant responsable de la formation : Pr David BERGE-LEFRANC

• SEMESTRE 1

Code APOGEE	BCC/UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	CM	ED	TP	Crédits ECTS	Statut	Notée/Créditée	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
EIS4BAK1	BCC	Prévention des risques										
EISAQU03	UE	Sciences de l'ingénieur appliquées aux risques	30	24		6	3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EISABU01	UE	Science du risque et de son analyse	30	30			4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	180
EISABU02	UE	Connaissances des milieux environnementaux et des éco-systèmes	40	30	10		4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	300
EIS4BAK2	BCC	Risques Industriels										
EISABU03	UE	Réglementation et acteurs de la prévention en France	60	48	12		6	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	180
EISABU04	UEC	Connaissance de l'environnement nucléaire et risques	40	40			4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	180
EIS4QAK 3	BCC	Veille scientifique, communication, gestion de projets et professionnalisme										
EISAQU01	UEC	English-E-Training	30		30		3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EISAQU02	UEC	Projet tuteuré et professionnalisme	20		20		2	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EIS4ABK4	BCC	Mise en situation professionnelle										
EISABU05	UE	Alternance entreprise 1	-				2	obligatoire	Validée	Ecrit	ECI	60
EISABU06	UE	Alternance entreprise 2	-				2	obligatoire	Validée	Oral	ECI	15
			Total ECTS				30					

Une UE de remise à niveau de 9h00 est proposée dans le cadre du parcours Prévention des Risques et Nuisances Technologiques (Mise à niveau mathématiques, physique et chimie). Cette UE ne porte aucun ECTS et ne participe pas à la validation de l'année.

• SEMESTRE 2

Code APOGEE	BCC/UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	CM	ED	TP	Crédits ECTS	Statut	Notée/Créditée	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
EIS4BBK1	BCC	Prévention des risques										
EISBQU01	UEC	Toxicologie environnementale et humaine	30	20	10		3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	180
EISBBU01	UE	Gestion des déchets	30	30			3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	200
EIS4BBK2	BCC	Risques Industriels										

EISBBU02	UE	Risque en milieux industriels	60	14	30	16	6	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	180
EISBBU03	UE	Risques professionnels	30	10	20		3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	180
EISBU04	UE	Connaissance et mesurage des pollutions industrielles	30	24	6		3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	200
EIS4BBK3	BCC	Veille scientifique, communication, gestion de projets et professionnalisme										
EISBQU03	UEC	English-E-Training	30		30		3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	30
EISBQU04	UEC	Projet tuteuré et professionnalisme	20		20		2	obligatoire	Notée	Compte-rendu, Oral	ECI	45
EIS4BBK4	BCC	Mise en situation professionnelle										
EISBB05	UE	Alternance entreprise	-				3	obligatoire	Notée	Rapport activités	ECI	Bilan semestre
EISBT0U2	UEC	Expression & communication	40	20	20		4	obligatoire	Notée	Compte-rendu, Oral	ECI	45
			Total ECTS				30					

UEC : UE communes aux parcours M1 du Master IS

Durée de l'alternance en entreprise : 30 semaines (congés payés inclus)

La 1^{ère} année du parcours PRNT est suivi en alternance 15 j / 15 j : 2 semaines d'enseignements à la Faculté / 2 semaines en entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou stage ou emploi pour les FC.

La formation en entreprise fait l'objet d'un suivi en continu par le livret d'alternance et par l'évaluation au semestre 1 par les tuteurs entreprise et universitaire sur les acquis à mi-parcours et au semestre 2 du CR d'activités rendu par l'alternant en fin de semestre 2 .

MASTER 1 - MEDICAMENTS & PRODUITS DE SANTE (MPS)

Nom de l'enseignant responsable de la formation : Dr Sandrine ALIBERT

• SEMESTRE 1

Code APOGEE	BCC/ UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	CM	ED	TP	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
EIS4AAK 1	BCC	Comprendre les principes de base de conception et de développement des médicaments et des produits de santé										
EISAAU01	UE	Médicaments : aspects chimiques et galéniques	40	35	5		4	obligatoire	Notée	Ecrit	ECI	120
EISAAI02	UE	Innovations Thérapeutiques & Biothérapie	40	40			4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EIS4AAK 2	BCC	Comprendre les mécanismes biologiques impliqués dans les maladies et la manière dont les médicaments interagissent avec l'organisme et les cibles biologiques										
EISAAU03	UE	ADME et devenir du médicament dans l'organisme	40	35	5		4	obligatoire	Notée	Ecrit	ECI	90
EISAAU04	UE	Pharmacologie et Pharmacothérapeutique	40	35	5		4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EIS4AAK 4	BCC	Mise en situation professionnelle										
EISAAU05	UE	Bases de Pharmacochimie et Pharmacognosie	60	40	20		6	obligatoire	Notée	Ecrit	ECI	180
EISAQU03	UEC	Sciences de l'ingénieur appliquées aux risques	30	30			3	obligatoire	Notée	Ecrit	ECI	120
EIS4QAK 3	BCC	Veille scientifique, communication, gestion de projets et professionnalisme										
EISAQU01	UEC	English-E-Training	30		30		3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EISAQU02	UEC	Projet tuteuré et professionnalisme	20		20		2	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
		Total ECTS					30					

Une UE de remise à niveau de 5h00 est proposée dans le cadre du parcours Médicaments et Produits de Santé. Cette UE ne porte aucun ECTS et ne participe pas à la validation de l'année.

• SEMESTRE 2

Code APOGEE	BCC/UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	CM	ED	TP	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
EIS4ABK 1	BCC	Comprendre les principes de base de conception et de développement des médicaments et des produits de santé										
EISBAU01	UE	Pharmacochimie et Pharmacotechnie	40	30	10		4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EISBAU02	UE	Solutions Numériques pour les Sciences Pharmaceutiques	40	20	20		4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EIS4ABK 2	BCC	Comprendre les mécanismes biologiques impliqués dans les maladies et la manière dont les médicaments interagissent avec l'organisme et les cibles biologiques										
EISBAU03	UE	Pharmacologie Expérimentale et Clinique	40	25	10		4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EISBQU01	UEC	Toxicologie environnementale et humaine	30	30			3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EIS4ABK 3	BCC	Veille scientifique, communication, gestion de projets et professionnalisme										
EISBQU02	UEC	Communication	40	20	20		4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	90
EISBQU03	UEC	English-E-Training	30		30		3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EISBQU04	UEC	Projet tuteuré et professionnalisme	20		20		2	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EIS4ABK 4	BCC	Mise en situation professionnelle										
EISBAU04	UE	Stage Initiation à la Recherche	-				3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
EISBAU05	UE	Stage Initiation à la Recherche	-				3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
		Total ECTS					30					

UEC : UE communes aux parcours M1 du Master IS

EISBAU04 ET EISBAU05 : La durée du stage est de 8 semaines

MASTER 2 PREVENTION DES RISQUES ET NUISANCES TECHNOLOGIQUES (PRNT)

Nom de l'enseignant responsable de la formation : Pr David BERGE-LEFRANC

• SEMESTRE 3

Code APOGEE	BCC/ UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	CM	ED	TP	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
EIS5ABK1	BCC	Risques nucléaires										
EISABU07	UE	Radioprotection	40	20	20	20	6	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EISABU08	UE	Sureté nucléaire en conception et en exploitation	30	10	10	10	3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EIS5ABK2	BCC	Risques professionnels et industriels										
EISABU09	UE	Risques professionnels II	39	13	13	13	4	obligatoire	Notée	Ecrit	ECI	90
EISABU10	UE	Traitements des pollutions	39	13	13	13	4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EISABU11	UE	Incendie en milieux confinés	30	10	10	10	3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EIS5ABK3	BCC	Veille scientifique, communication, gestion de projets et professionnalisme										
EISABU12	UE	Anglais	30	10	10	10	3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EISABU13	UE	Gestion de projets	20	6	7	7	2	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	195
EISABU14	UE	Alternance entreprise	-				3	obligatoire	Notée	Bilan semestre		
EISABU15	UE	Conduite de projets & professionnalisation	20	6	7	7	2	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	45
			Total ECTS				30					

• SEMESTRE 4

Code APOGEE	BCC/ UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	CM	ED	TP	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
EIS5ABK4	BCC	Mise en situation professionnelle										
EISABU16	UE	Conduite de projets & professionnalisation	30	10	10	10	3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EISABU17	UE	Alternance en entreprise	-				4	obligatoire	Notée	Mémoire + Soutenance	ECI	45
EISABU18	BCC	Anglais	20	6	7	7	2	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EISABU19	UE	Communication II	30	10	10	10	3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	90
EIS5ABK5	BCC	Risques Industriels										
EISABU20	UE	Énergétique	30	10	10	10	3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EISABU21	UE	Risk management	80	26	27	27	8	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120

EISABU22	UE	Modélisation des aECIdents et des rejets chroniques	39	13	13	13	4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EISABU23	UE	Sureté et malveillance	30	10	10	10	3	Obligatoire	Notée	Écrit/oral/ rapport	ECI	100
			Total ECTS				30					

Durée de l'alternance en entreprise (en semaines) : 30 semaines (congrés payés inclus)

La 2^{ème} année du parcours PRNT est suivi obligatoirement en alternance 15 j / 15 j : 2 semaines d'enseignements à la Faculté / 2 semaines en entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou stage ou emploi pour les FC.

La formation en entreprise (UE 14-1 et UE 14-2) fait l'objet d'un suivi en continu par le livret d'alternance et par l'évaluation au semestre 3 par le tuteur entreprise sur les acquis et voies de progression à mi-parcours, et au semestre 4 par la présentation d'un mémoire de fin d'études et sa soutenance orale.

MASTER 2 MPS : PHARMACOCINETIQUE (MPS-PK)

Nom de l'enseignant responsable de la formation : Dr Florence GATTACCECA

• SEMESTRE 3

Code APOGEE	BCC /UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	CM	ED	TP	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
EIS5AFK 1	BCC	Comprendre les fondements mathématiques et biologiques de la pharmacocinétique et de la pharmacométrie. Définir un protocole et interpréter les résultats d'études expérimentales pharmacocinétiques, in vitro, in vivo, en clinique.										
EISAFU01	UE	Fundamentals of PK/PD modelling	60	30	30		6	obligatoire	Notée	Ecrit/Rapport	ECI	Bilan au semestre
EISAFU02	UE	PK variability	30	30			3	obligatoire	Notée	Ecrit	ECI	Bilan au semestre
EISAFU03	UE	Experimentation in PK	40	40			4	obligatoire	Notée	Ecrit	ECI	Bilan au semestre
EISAFU04	UE	PK of innovative therapies	20	20			2	obligatoire	Notée	Rapport/ Ecrit/oral	ECI	Bilan au semestre
EIS5AFK 2	BCC	Maîtriser les logiciels de pharmacométrie, mettre en oeuvre une étude de pharmacométrie pour répondre à un objectif, analyser et interpréter les résultats										
EISAFU05	UE	Population PK/PD models	60	30	30		6	obligatoire	Notée	Ecrit/ Rapport	ECI	Bilan au semestre
EISAFU06	UE	Physiologically-based PK models	30	15	15		3	obligatoire	Notée	Ecrit/ Rapport	ECI	Bilan au semestre
EIS5AFK 4	BCC	Interagir avec la communauté scientifique. Valoriser et présenter ses travaux de recherche										
EISAEU05	UE	Optimization of PKPD properties	20	17	3		2	obligatoire	Notée	Rapport	ECI	Bilan au semestre
EISAEU09	UE	Worldwide research advances	20	20			2	obligatoire	Notée	Rapport/ Ecrit/oral	ECI	Bilan au semestre
EISAEU10	UE	Communication & Management	20		20		2	obligatoire	Notée	Oral + mémoire	ECI	Bilan au semestre
			Total ECTS				30					

Une UE de remise à niveau de 3h30 est proposée dans le cadre du parcours MPS-PK. Cette UE ne porte aucun ECTS et ne participe pas à la validation de l'année (UE hors maquette).

• **SEMESTRE 4**

Code APOGEE	BCC /UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	CM	ED	TP	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
EIS5AFK 3	BCC	Veille scientifique, communication, gestion de projets et professionnalisme										
EISAEU06	UE	English	60		60		6	obligatoire	Notée	Oral + mémoire	ECI	Bilan au semestre
EISAEU06	UE	Research project	60	40	20		6	obligatoire	Notée	Rapport/oral	ECI	Bilan au semestre
EIS5AFK 5	BCC	Appliquer ses compétences en milieu professionnel. Comprendre les enjeux des études pharmacocinétiques. Rédiger un rapport										
EISAFU07	UE	Research internship or work-study training	-				9	obligatoire	Notée	Mémoire/ Soutenance	ECI	20
EISAFU0	UE	Research internship or work-study training	-				9	obligatoire	Notée	Mémoire/ Soutenance	ECI	20
		Total ECTS					30					

MASTER 2 MPS : DERMO-COSMETOLOGIE (MPS-DC)

Nom de l'enseignant responsable de la formation : Pr Philippe PICCERELLE

• SEMESTRE 3

Code APOGEE	BCC /UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	CM	ED	TP	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
EIS5AGK 1	BCC	Connaitre les pré-requis et les techniques de production des produits de santé à usage topique et des cosmétiques										
EISAGU01	UE	Formulation Cosmétologie et Phyto-cosmétologie	60	40		20	6	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	300
EISAGU02	UE	Innovation des formulations dermo-cosmétiques et bioanalyse	60	40		20	6	obligatoire	Notée	Ecrit	ECI	180
EIS5AGK 2	BCC	Réglementation des produits de Santé à usage topique, collecte et synthèse de l'information										
EISAGU03	UE	Dermopharmacie et dermo-cosmétologie	60	50	10		6	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120
EISAGU03	UE	Marketing et Réglementation produits de santé	60	40	20		6	obligatoire	Notée	Ecrit	ECI	120
EIS5AGK 3	BCC	Veille scientifique, communication, gestion de projets et professionnalisme										
EISAEU10	UE	Communication & Management	20		20		2	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	Bilan au semestre
EISAGU05	UE	Projet Professionnel	40	30	10		4	obligatoire	Notée	Ecrit	ECI	60
		Total ECTS					30					

• SEMESTRE 4

Code APOGEE	UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	CM	ED	TP	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
EIS5AGK 4	BCC	Application des techniques de recherche au monde socio-économique										
EISAEU06	UE	Anglais	60		60		6	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	Bilan au semestre

EISAGU06	UE	Projet de recherche et insertion professionnelle	60	30	10	20	6	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	Bilan au semestre
EIS5AGK 4	BCC	Technique de positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel en langue étrangère										
EISAGU07	UE	Stage en Industrie / alternance en entreprise	-				9	obligatoire	Notée	Mémoire/ Soutenance	ECI	40
EISAGU08	UE	Stage en Industrie / alternance en entreprise	-				9	obligatoire	Notée	Mémoire/ Soutenance	ECI	40
			Total ECTS				30					

MASTER 2 MPS : DRUG DESIGN (MPS-DD)

Nom de l'enseignant responsable de la formation : Dr Sandrine ALIBERT

• SEMESTRE 3

Code APOGEE	BCC/ UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	CM	ED	TP	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)	<i>Une UE de</i>	
EIS5AE K1	BCC	Comprendre les principes de base de conception et de développement de médicaments et produits de santé												
EISAEU01	UE	Design & Synthesis	40	30	10		4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120		
EISAEU02	UE	Natural bioactive molecules	60	40	20		6	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120		
EIS5AE K2	BCC	Comprendre les mécanismes biologiques impliqués dans les maladies et la manière dont les médicaments interagissent avec l'organisme et les cibles biologiques												
EISAEU03	UE	Screening & pharmacological evaluation	40	30	10		4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120		
EISAEU04	UE	In silico Drug design	60	40	20		6	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120		
EISAEU05	UE	Optimization of PKPD properties	20	20			2	obligatoire	Notée	Ecrit/oral	ECI	120		
EIS5AE K4	BCC	Comprendre les aspects éthiques et réglementaires liés à la recherche et au développement de médicaments et produits de santé												
EISAEU08	UE	Research valorization	40	30	10		4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	120		
EISAEU09	UE	Worldwide research advances	20	20			2	obligatoire	Notée	Ecrit/oral	ECI	120		
EISAEU10	UE	Communication & Management	20		20		2	obligatoire	Notée	Oral + mémoire	ECI	Bilan au semestre		
		Total ECTS					30							

remise à niveau de 10h est proposée dans le cadre du parcours MPS-DD. Cette UE ne porte aucun ECTS et ne participe pas à la validation de l'année (UE hors maquette).

• SEMESTRE 4

Code APOGEE	BCC/UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	CM	ED	TP	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
EIS5AQK3	BCC	Veille scientifique, communication, gestion de projets et professionnalisme										
EISAEU06	UE	English	60		60		6	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	Bilan au semestre
EISAEU07	UE	Research project	60	40	20		6	obligatoire	Notée	Ecrit/oral	ECI	Bilan au semestre
EIS5AQK3	BCC	Applications professionnelles									ECI	
EISAEU11	UE	Research internship or work-study training 1	-				9	obligatoire	Notée	Mémoire/ Soutenance	ECI	40
EISAEU12	UE	Research internship or work-study training 2	-				9	obligatoire	Notée			
		Total ECTS					30					

Durée de l'alternance en entreprise (en semaines) : 38 semaines (congés payés inclus)

Le calendrier d'alternance est transmis lors de l'inscription de l'étudiant. La formation en entreprise est encadrée d'un contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou stage ou emploi pour les FC.

**MASTER 2 MPS : INNOVATIVE DIAGNOSTIC AND THERAPEUTIC DRUGS AND HEALTH PRODUCTS (MPS-NewDEAL) -
(Médicaments et produits de santé innovants diagnostiques et thérapeutiques)**

Nom de l'enseignant responsable de la formation : Pr Benjamin GUILLET, Pr Florence SABATIER, Pr Romaric LACROIX, Dr Jérémy MAGALON, Pr Philippe GARRIGUE

• **SEMESTRE 3**

Code APOGEE	BCC / UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	CM	ED	TP	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée	Nature des évaluations	Type	Durée (minutes)
EIS5AKK1	BCC	Comprendre les principes de base des produits de santé thérapeutiques innovants, leurs applications cliniques, les notions réglementaires et éthiques										
EISAEU10	UE	Communication & management	20		20		2	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
EISAKU01	UE	Cellular engineering & cell/gene-based therapy	40	40			4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
EIS5AKK2	BCC	Comprendre les principes de base des produits de santé diagnostiques ou théranostiques innovants, leurs applications cliniques, les notions réglementaires et éthiques										
EISAKU02	UE	Experimental in vivo imaging and theranostics	40	40			4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
EISAKU03	UE	Initiation to in vitro diagnostics	40	40			4	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
EIS5AKK3	BCC	Comprendre les principes approfondis de recherche et développement des produits de santé innovants, les approches industrielles, le management de l'innovation										
EISAKX01	UE	R&D Imaging, embolic and theranostic agents	40	40			4	Choix*	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
EISAKX04	UE	Industrial development and manufacturing of radiopharmaceuticals	40	40			4	Choix*	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
EISAKX06	UE	Industrial development and clinical validation of in vitro diagnostics	40	40			4	Choix*	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
EISAKX03	UE	R&D of new biomarkers for in vitro diagnostics	40	40			4	Choix*	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
EISAKX02	UE	Cell/gene-based therapy in hematopoietic disorders	40	40			4	Choix*	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60

EISAKX05	UE	Industrial bioproduction	40	40			4	Choix*	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
EISAKX07	UE	Marketing	40	40			4	Choix*	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
EISAKX08	UE	Entrepreneurship and intellectual property	40	40			4	Choix*	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
EISAKX09	UE	Leadership and team management	40	40			4	Choix*	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
EISAKX10	UE	Management of innovation in health	40	40			4	Choix*	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
Total			300				30					

*4 UE à choisir obligatoirement et totalisant 16 ECTS

• **SEMESTRE 4**

Code APOGEE	BCC/UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures	CM	ED	TP	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée	Nature des évaluations	Type	Durée (minutes)
EIS5AKK4	BCC	Veille scientifique, communication, gestion de projets et professionnalisme										
EISAEU06	UE	Translational research project management	60	60			6	obligatoire	Notée	Mémoire + Oral	ECI	40
EISAKU04	UE	English	60		60		6	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	60
EISAKU05	UE	Research internship or work-study training	-				9	obligatoire	Notée	Compte-rendu	ECI	Bilan au semestre
EISAKU06	UE	Research internship or work-study training	-				9	obligatoire	Notée	Mémoire/ Soutenance	ECI	20
Total			120				30					

Durée de l'alternance en entreprise : 38 semaines (congés payés inclus). Le calendrier d'alternance est transmis lors de l'inscription de l'étudiant. La formation en entreprise est encadrée d'un contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou stage ou emploi pour les FC.

MASTER 2 MPS : DIGITAL SOLUTIONS FOR PHARMACEUTICAL SCIENCES (MPS-DIGIPHARM)

Nom de l'enseignant responsable de la formation : Pr Joseph CICCOLINI, Pr Hervé KOVACIC

• SEMESTRE 3

Code APOGEE	BCC/UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures Totales	CM	ED	Travail Personnel	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée	Nature des évaluations	Type	Durée (minutes)
EIS5AJK 1	BCC	Coding et Programmation										
EISAJU01	UE	Programming languages and coding	60	18	20	22	6	obligatoire	Notée	Ecrit / Oral	ECI	N/A
EISAJU02	UE	Digital solutions and Machine Learning	30	10	20	0	3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	N/A
EISAJU03	UE	Hands on projects in pharmaceutical sciences	60	14	24	22	6	obligatoire	Notée	Ecrit / Oral	ECI	N/A
EIS5AJK 2	BCC	Aspects Ethiques Réglementaires et Logistiques										
EISAJU04	UE	Digital Tool in Pharmaceutical Sciences: Tools, Regulatory, Economic & Ethical aspects	40	30	10	23	4	obligatoire	Notée	Ecrit / Oral	ECI	N/A
EISAJU05	UE	Digital solutions in R&D: experimental & clinical applications	30	15	15	0	3	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	N/A
EIS5AJK 3	BCC	Veille scientifique, communication, gestion de projets et professionnalisme										
EISAEU10	UE	Communication & Management	20		20		2	obligatoire	Notée	Oral+Mémoire	ECI	N/A
EISAJU05	UE	Research project	60			60	6	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	N/A
		Total ECTS					30					

Une UE de remise à niveau de 40h est proposée dans le cadre du parcours DIGIPHARM. Cette UE ne portent aucun ECTS et ne participent pas à la validation de l'année et sont optionnelles (UE hors maquette).

• SEMESTRE 4

Code APOGEE	BCC/UE	Libellé de l'unité d'enseignement	Heures totales	CM	ED	TP	Crédits ECTS	Statut	Notée/ Créditée	Nature des Evaluations	Type	Durée (minutes)
EIS5AJK4	BCC	Application professionnelle										

EISAEU0 6	UE	Anglais	60		60		6	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral	ECI	Bilan au semestre
EISAJU0 7	UE	Research internship 1					12	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral		N/A
EISAJU0 8	UE	Research internship 2					12	obligatoire	Notée	Ecrit/Oral		N/A
		Total ECTS					30					

Liste des aménagements proposés par la faculté pour les étudiants en situation de handicap

En application du décret n° 2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap
En application de la délibération n° 2022/05/05-4 de la CFVU du 5/05/2022

- Temps majorés pour les épreuves écrites (1/3 temps)
- Temps majorés pour les épreuves orales (1/3 temps)
- Si préparation écrite des épreuves orales : temps majoré (1/3 temps)
- Secrétaire pour l'épreuve rédactionnelle ou orale et/ou QCM
- Prêt d'un ordinateur AMU équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle
- Agrandissement A3 des sujets d'examen
- Autorisation d'utiliser une trousse médicale
- Autorisation de sortir de la salle dans la limite du tiers temps
- Autorisation de se restaurer et de s'hydrater
- Mise à disposition de matériel spécifique, exemple : lampe, chaise
- Autorisation port de matériel spécifique, exemple : bouchons d'oreilles
- Salle particulière
- Placement spécifique dans la salle : côté couloir ou fenêtre, 1^{er} ou dernier rang, proche de la sortie

Liste des aménagements proposés par AMU pour les épreuves d'examen et concours des étudiants en situation de handicap

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/amenagement-detudes>

DEROULEMENT DES CONTROLES DES CONNAISSANCES

Le règlement des **épreuves écrites** de contrôle des connaissances de la Faculté de Pharmacie de l'Université d'Aix-Marseille est applicable. Il est disponible au secrétariat du parcours de master.

Toutefois, étant donné les spécificités du Master IS, les dispositions suivantes sont appliquées.

Surveillance :

Dans la salle de test et pendant toute la durée des épreuves, la surveillance est placée sous la responsabilité de la direction et de deux intervenants de la formation. **Les surveillants doivent faire respecter ce règlement.**

Placement des étudiants / alternants :

Les étudiants sont placés par ordre alphabétique. En fonction de la salle, ils sont placés à une distance maximale les uns des autres.

Contrôle des présences :

La feuille d'émargement est signée par chaque étudiant sous le contrôle d'un des surveillants. Les surveillants confrontent ensuite le nombre des émargements et le nombre de candidats effectivement présents en tenant compte des éventuels parcours individuels.

Consignes générales :

- Les étudiants doivent être présents à l'heure programmée de début de test. Les retards sont tolérés pour des raisons impérieuses, il n'est pas accordé de temps supplémentaire.
- Les surveillants sont présents au moins 5 minutes avant le début du test.
- Les documents afférents aux tests (sujet, copies, brouillons, feuille d'émargement) sont préalablement préparés par le secrétariat de la formation.
- Durée : spécifiée sur le sujet et rappelée par les surveillants. Les surveillants inscrivent au tableau l'heure de début et l'heure de fin. Le contrôle débute dès que les sujets ont été distribués à tous les étudiants.
- Documents : l'accès à tout support de communication et/ou de documentation est interdit sauf si le responsable du sujet l'a spécifié sur le sujet. Les surveillants prennent les dispositions adaptées.
- Calculatrice : sont seules autorisées les calculatrices mises à disposition par la formation ou par défaut conformes aux prescriptions de l'UFR.
- Autres spécificités : s'il y a lieu, elles sont spécifiées sur le sujet ou données par les surveillants et notées au tableau.
- Fin de test : les sorties de salle ne sont pas autorisées au-delà de cinq minutes avant la fin de l'épreuve. Les surveillants recomptent les copies avant de libérer les étudiants.

Fraude :

Sauf spécification contraire (mention : « documents autorisés » sur le sujet), les étudiants ne conservent auprès d'eux que les documents et affaires autorisés : les sacs sont laissés dans la salle à l'entrée. Les téléphones et autres outils de communication sont éteints.

Toute forme d'échange entre les étudiants est interdite pendant l'épreuve. Au titre de la prévention, la discipline de chacun et la surveillance assidue permettent d'éviter les sanctions. Il est toléré un rappel à l'ordre. En cas de récidive, conformément au règlement de la Faculté de Pharmacie, les surveillants dresseront un procès-verbal contresigné par les surveillants et le (ou les) auteur(s) de la fraude pour suite à donner.